

MÉMOIRE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE, D'ITINÉRANCE ET DE DÉPENDANCE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX



JUIN 2026

Ce mémoire, déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec, est une production de la Coalition Féministe Contre la Violence envers les Femmes.

Rédaction :

Julie Antoine, coordonnatrice générale
Djeinabou Thiam, étudiante et bénévole

Correction et révision :

Pauline Tapiero, agente d'analyse et de communication

Toute reproduction, intégrale ou partielle, de ce document doit impérativement citer la source de manière claire et lisible comme suit : Coalition Féministe contre la Violence envers les Femmes (CFVF) (2026), mémoire déposé le 2 juin 2026 au ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, dans le cadre des consultations liées aux orientations en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance.

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
I. Le <i>continuum des violences</i> et le <i>continuum féminicide</i>	4
II. Les enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance comme facteurs de risque de la violence envers les femmes	6
III. Les enjeux de santé mentale, de dépendance et d'itinérance comme conséquences de la violence envers les femmes	7
IV. La nécessité d'une analyse intégrée	10
V. Un continuum de services et de réponses	11
Conclusion et recommandations	13

Introduction

La Coalition Féministe contre la Violence envers les Femmes (CFVF) est une alliance regroupant 34 organismes communautaires engagés dans la lutte contre la violence envers les filles et les femmes à travers le Québec. En tant qu'organisme en défense collective des droits, sa mission consiste à mener des actions d'analyse, de représentation, de sensibilisation et d'éducation visant à contrer toutes les formes de violences envers les filles et les femmes, dans une perspective féministe, intersectionnelle et systémique¹.

La CFVF œuvre à la mise en commun des savoirs afin de défendre les droits des femmes sur les plans politique et social. Elle constitue également un espace d'analyse des enjeux liés au *continuum de la violence*², et plus particulièrement au *continuum féminicide*³. Cette approche permet de comprendre les violences envers les femmes non pas comme des événements isolés et spontanés, mais comme des réalités permanentes, interconnectées, cumulatives et structurelles qui marquent les parcours de vie des femmes et affectent, en tout temps et en tout lieu, profondément leur sécurité, leur santé, leur autonomie et leurs conditions de vie⁴.

Dans le cadre des consultations ministérielles sur la santé mentale, la dépendance et l'itinérance, la CFVF souhaite rappeler qu'il est impossible d'analyser ces enjeux sans tenir compte de ces continuums de violences vécues par les filles et les femmes. Les trajectoires liées à la détresse psychologique, à la consommation de substances psychotropes, à la précarité résidentielle ou à l'itinérance sont fréquemment liées à des expériences de violences conjugales, de violences sexuelles, d'exploitation sexuelle, de pauvreté, de violences institutionnelles ou encore à des logiques féminicides internalisées.

Pourtant, les politiques publiques continuent trop souvent d'aborder ces réalités de manière cloisonnée et décontextualisée. Cette absence d'analyse globale contribue à invisibiliser les causes structurelles des violences vécues par les femmes, particulièrement celles liées à l'itinérance cachée, à la surmédicalisation, à la dépendance ou à la prostitution de survie.

¹ Pour davantage d'informations sur les missions de la CFVF, voir <https://www.coalitionfeministe.org/>.

² Ce concept a été théorisé par la sociologue féministe Liz Kelly en 1987 afin de mieux appréhender les différentes facettes de la violence masculine envers les femmes. Pour une traduction de cet article fondateur en français, voir Liz KELLY. (2019). Le continuum de la violence sexuelle. Traduction par Marion Tillous. *Cahiers du Genre*. 66/1, pp. 17-36.

³ Le "continuum féminicide" est un concept inspiré du concept du "continuum des violences" et proposé par l'historienne féministe française, Christelle Taraud, pour décrire le système d'écrasement, de contrôle et de domination des femmes qui conduit finalement au fémicide et au féminicide. A propos de ce concept, voir Christelle TARAUD (2022). *Féminicides. Une histoire mondiale*. Paris : La Découverte, 928 p. et Coalition Féministe contre la Violence envers les Femmes (CFVF) (2026). *Le continuum féminicide : comprendre pour agir*. Outil d'éducation populaire, accessible à l'adresse <https://www.coalitionfeministe.org/rapport-feminicide/le-continuum-feminicide/>.

⁴ Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la violence physique, sexuelle ou psychologique exercée à l'encontre des femmes représente l'une des violations des droits humains les plus répandues à l'échelle mondiale, touchant près d'une femme sur trois au cours de sa vie (Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2024). *Violence against women*. Genève : OMS, accessible à l'adresse <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>). Les statistiques sur la violence envers les femmes au Québec ne font pas exception, voir Conseil du Statut de la femme. (2025). *Portrait des Québécoises. Edition 2024 - Violence*, accessible à l'adresse <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoise-edition-violence.pdf>.

De plus, le manque de données sexuées et intersectionnelles limite considérablement la compréhension des réalités spécifiques vécues par les femmes et compromet le développement de réponses adaptées, sécuritaires et durables.

La CFVF considère que cette invisibilisation des réalités vécues par les femmes constitue en elle-même une forme de violence institutionnelle, structurelle et féminicide puisqu'elle participe à la négation de leurs besoins, à leur marginalisation ainsi qu'à l'absence de mécanismes de protection adéquats.

Dans ce contexte, la CFVF souhaite contribuer aux réflexions entourant les liens visibles et invisibles entre la santé mentale, la dépendance, l'itinérance et le continuum de la violence envers les filles et les femmes afin de promouvoir des actions structurantes, concertées et durables capables de répondre à la complexité des parcours de vie des femmes.

I. *Le continuum des violences et le continuum féminicide*

Le concept de *continuum de la violence* envers les femmes, développé par Liz Kelly en 1988, a révolutionné l'approche des violences subies par les filles et les femmes⁵. Il a permis de reconnaître que ces violences ne sont ni des exceptions ni des événements isolés, mais bien des phénomènes systémiques, produits par le système patriarcal dans lequel nous évoluons. La notion de *continuum* permet de traduire l'enchaînement de violences psychologiques, physiques, sexuelles, économiques et institutionnelles répétées et persistantes qui marquent la vie des femmes. Loin d'être une simple gradation des violences selon leur intensité, le concept de *continuum* met en évidence leur omniprésence et leur interconnexion dans leur vie et souligne la diversité de leurs formes et de leurs impacts⁶. L'ensemble de ces violences, des plus explicites aux plus insidieuses, participent à la précarisation des femmes, à l'entrave de leurs conditions de vie et à leur sécurité.

Cette perspective remet en question l'idée d'une hiérarchie stricte des violences, où l'agression physique serait nécessairement plus grave que des atteintes considérées comme « mineures », telles que le harcèlement de rue ou l'exhibitionnisme. En réalité, ces actes, bien que souvent minimisés, peuvent provoquer des traumatismes profonds et restreindre significativement les libertés individuelles⁷. L'apport majeur du concept de *continuum de la violence* est ainsi qu'il permet de révéler les liens entre les violences quotidiennes, souvent banalisées ou tolérées socialement, et celles qui sont perçues comme plus extrêmes ou intolérables. Ce continuum permet aux femmes de reconnaître et de nommer leurs expériences, et ce, sans jugement, tout en révélant comment des actes souvent minimisés s'inscrivent dans une dynamique globale de contrôle et de domination.

⁵ Pour une traduction de l'article fondateur en français, voir Liz KELLY. (2019). Le continuum de la violence sexuelle. Traduction par Marion Tillous. *Cahiers du Genre*. 66/1, pp. 17-36.

⁶ Elizabeth BROWN et Magali MAZUY. (2021). Violences conjugales subies par les femmes : Persistance du continuum des violences et de l'asymétrie de genre. *Terrains/Théories*. 14, accessible à l'adresse <http://journals.openedition.org/teth/3809>.

⁷ *Ibidem*.

Développé par l'historienne et militante féministe Christelle Taraud, le concept de *continuum féminicide* participe de la même idée de rendre compte de l'« agrégat de violences polymorphes, connectées les unes aux autres par des liens subtils et complexes, subies par les femmes de leur naissance à leur mort »⁸ et de briser la hiérarchie qui les animent. En d'autres termes, il témoigne de ce que l'ensemble des violences que les femmes subissent tout au long de leur vie, de la naissance à la mort, s'inscrivent dans une escalade féminicide souvent invisible, mais constante. Ce continuum prend forme à travers des normes et des croyances inégalitaires, la banalisation et la normalisation des violences envers les femmes, les violences symboliques limitant l'autonomie et l'empouvoirement des filles et des femmes, ainsi que les violences physiques telles que les agressions sexuelles, la violence conjugale, les violences médicales ou l'exploitation sexuelle. Toutes les violences envers les femmes, de l'insulte au féminicide procèdent de la même logique mortifère. Et le concept de *continuum féminicide* permet d'appréhender cette violence dans toute sa profondeur historique, sociale et politique⁹.

Ainsi, le féminicide, qui constitue l'expression ultime et irréversible, de ce continuum de violences, n'est pas un phénomène isolé et spontané. Il est l'aboutissement extrême d'un *continuum féminicide* profondément enraciné dans nos sociétés. Il est le résultat de l'établissement, de l'exercice et du maintien de rapports de pouvoir par une catégorie sociale sur l'autre tout au long de l'histoire. La lecture du féminicide au travers du concept de continuum de violence permet de comprendre qu'il est souvent prévisible et, dès lors, évitable puisqu'il constitue plutôt l'aboutissement d'un ensemble de violences systémiques sexospécifiques et genrées bien visibles mais largement banalisées dans notre société.

Il convient encore de mentionner que le féminicide ne se manifeste pas uniquement par la mort physique d'une femme. Il peut également prendre des formes historiques, symboliques ou institutionnelles. Le féminicide historique se traduit notamment par l'effacement des femmes de l'histoire, de leurs savoirs, de leurs contributions sociales et politiques ou encore par la négation de leurs réalités. Le féminicide symbolique se produit notamment lorsque les femmes sont anéanties en les dépossédant de leurs biens les plus chers, de leur raison de vivre ou de leur dignité, notamment en tuant leurs enfants ou en les réduisant à l'état d'esclaves sexuelles ou domestiques. Le féminicide institutionnel se manifeste quant à lui à travers l'abandon systémique des femmes, l'absence de protection adéquate, le manque de services adaptés, l'invisibilisation de leurs besoins spécifiques ou encore le refus collectif de reconnaître les violences qu'elles subissent, conduisant souvent à leur décès prématuré. Enfin, le féminicide physique représente la forme la plus visible et extrême du continuum féminicide : celle où les violences conduisent ultimement à la mise à mort des femmes.

En définitive, les concepts de *continuum des violences* et de *continuum féminicide* invitent à mettre en lumière les mécanismes sociaux, institutionnels et culturels qui rendent possibles les violences envers les femmes. Ils permettent aussi de reconnaître que les

⁸ Christelle TARAUD (dir.) et al. (2022). *Féminicides : une histoire mondiale*. Paris : La Découverte, p. 15.

⁹ *Ibidem*.

violences faites aux femmes sont omniprésentes, permanentes, interreliées, cumulatives et lourdes de conséquences sur l'ensemble des sphères de la vie des femmes. Ces grilles d'analyse permettent de comprendre que plusieurs femmes développent des mécanismes de protection, d'adaptation ou de survie afin de composer avec les violences vécues. Ces mécanismes ne doivent pas être analysés comme des enjeux, voire des choix, individuels, mais plutôt comme des réponses à des contextes de violences répétées, de précarité et d'absence de sécurité. En d'autres termes, la relation entre les violences envers les femmes et les enjeux de santé mentale, de dépendance et d'itinérance est bidirectionnelle : les violences peuvent être favorisées par certaines vulnérabilités préexistantes, mais elles sont aussi un facteur important dans l'apparition ou l'aggravation des problèmes de santé mentale, des dépendances et de l'itinérance. Dans ce contexte, elles ne peuvent être négligées dans l'élaboration des prochaines orientations politiques en la matière.

II. Les enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance comme facteurs de risque de la violence envers les femmes

Dans le cadre des présentes consultations ministérielles sur la santé mentale, la dépendance et l'itinérance, la Coalition féministe contre la violence envers les femmes (CFVF) souhaite mettre en lumière le fait que la violence envers les femmes résulte d'une combinaison complexe de facteurs individuels, relationnels, communautaires et structurels. Si les inégalités de genre et les rapports de pouvoir constituent les déterminants fondamentaux de cette violence, certaines conditions sociales et de santé peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à la victimisation.

Parmi celles-ci, les enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance occupent une place importante. Les femmes vivant avec un trouble de santé mentale peuvent être davantage exposées à la violence en raison de l'isolement social, de la stigmatisation ou de la dépendance accrue à l'égard de proches ou de partenaires pour répondre à leurs besoins quotidiens. De même, les femmes en situation d'itinérance ou de précarité résidentielle sont souvent confrontées à des environnements où les risques d'exploitation, d'agression sexuelle, de coercition et de violence physique sont plus élevés¹⁰. Les dépendances, qu'elles concernent l'alcool ou d'autres substances, peuvent également augmenter la vulnérabilité à la violence en raison des contextes de marginalisation, de pauvreté ou de dépendance économique dans lesquels elles s'inscrivent fréquemment¹¹.

Ces facteurs ne doivent toutefois pas être interprétés comme des causes directes de la violence, mais plutôt comme des réalités qui s'entrecroisent avec les inégalités de genre et qui contribuent à renforcer l'exposition des femmes à diverses formes de victimisation. Une approche intersectionnelle permet ainsi de comprendre comment les expériences de

¹⁰ Marie-Eve RHEAULT et Sandy TORRES. (2016). *Femmes itinérantes à l'abri de la violence : étude sur le besoin des femmes en situation ou à risque d'itinérance*. Accessible à l'adresse : https://oedc.qc.ca/documentations/modele-https-docs-wixstatic-com-ugd-5a543a_3181bace1f5b455d821e3b22fc0e907e-pdf/ ; S. WENDT, K. NATALIER, & S. GOUDIE. (2025). Young Women's Experiences of Violence and Homelessness. *Violence against women*, 31(6-7), pp. 1423–1446.

¹¹ Laia HERNÁNDEZ *et al.* (2023). Gender-Based Violence among Women who Use Drugs: A Quantitative and Qualitative Study in 6 EU Countries. *ADIKTOLOGIE Journal*. 23(2), pp. 107–121.

violence se construisent à l'intersection des rapports sociaux de sexe, des conditions de santé et des situations d'exclusion sociale.

III. Les enjeux de santé mentale, de dépendance et d'itinérance comme conséquences de la violence envers les femmes

Dans le cadre des présentes consultations ministérielles sur la santé mentale, la dépendance et l'itinérance, la Coalition féministe contre la violence envers les femmes (CFVF) souhaite également insister sur le fait que les conséquences de la violence dépassent largement les préjudices immédiats causés par les actes de violence en eux-mêmes. En réalité, ces conséquences sont multiples, protéiformes et s'inscrivent dans une dynamique complexe qui affecte durablement la santé physique et psychologique, le bien-être, le sentiment de sécurité et la participation sociale et économique des victimes¹². Lorsque la violence s'inscrit dans un continuum, ses répercussions forment une véritable chaîne de risques tout au long de la vie des femmes. Ultimement, la violence envers les femmes a d'importantes conséquences sur l'ensemble de la collectivité¹³. La compréhension de ces conséquences constitue un élément essentiel pour orienter les politiques publiques, assurer une meilleure prise en charge des victimes et renforcer les mécanismes de prévention des situations d'itinérance, de dépendance et des problèmes de santé mentale persistants.

Les conséquences des violences envers les femmes sont particulièrement importantes sur le plan psychologique. Les femmes victimes de violence rapportent fréquemment des sentiments de peur, d'anxiété, de colère, de détresse émotionnelle et une diminution de l'estime de soi. Ces manifestations peuvent évoluer vers des troubles plus sévères, notamment la dépression, les troubles anxieux, le syndrome de stress post-traumatique, les troubles du sommeil, les troubles alimentaires et les comportements suicidaires. La violence affecte également le sentiment de contrôle sur sa propre vie et peut engendrer un état d'insécurité permanent. L'OMS souligne que les femmes ayant subi des violences conjugales ou sexuelles présentent un risque significativement plus élevé de souffrir de dépression et de troubles liés à la consommation d'alcool ou de drogues que celles qui n'ont

¹² Julie LAFOREST, Pierre MAURICE, & Louise Marie BOUCHARD (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.

¹³ Hope HUTCHINS & Maire SINHA. (2013). *Les conséquences de la violence envers les femmes. Dans Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. Statistique Canada, Juristat, accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2013001/article/11766/11766-3-fra.htm#a6>. Les coûts associés aux soins de santé, aux services sociaux, aux ressources d'hébergement, aux interventions policières et judiciaires ainsi qu'aux pertes de productivité représentent un fardeau économique considérable. Une étude du ministère de la Justice du Canada conduite en 2009 estimait que le coût de la violence conjugale au Canada atteignait 7,4 milliards de dollars, dont une part importante était attribuable aux souffrances des victimes, aux conséquences pour leurs proches et aux dépenses engagées par les institutions publiques. Les enfants, les familles, les employeurs et les réseaux de soutien sont également affectés par les conséquences de cette violence, ce qui démontre son caractère collectif et systémique. Les enfants exposés à la violence conjugale, notamment, présentent davantage de difficultés émotionnelles, comportementales et relationnelles, ce qui peut favoriser la reproduction intergénérationnelle de la violence.

jamais vécu de telles expériences¹⁴. Cette détresse psychologique tend à persister longtemps après la cessation des actes de violence, contribuant ainsi à une détérioration durable du bien-être général des victimes et de leur qualité de vie.

Les conséquences physiques sont également nombreuses et variées. Les femmes victimes peuvent subir des blessures immédiates telles que des contusions, des fractures ou d'autres traumatismes corporels. Toutefois, les effets ne se limitent pas aux blessures immédiates et visibles. Les recherches démontrent une association entre l'exposition à la violence et l'apparition de douleurs chroniques et persistantes, de troubles gastro-intestinaux, gynécologiques ou du sommeil, de problèmes de mobilité et d'une détérioration générale de l'état de santé. La violence sexuelle est également liée à de nombreux problèmes de santé reproductive, notamment les grossesses non désirées, les infections transmissibles sexuellement, les complications obstétricales et un risque accru de fausse couche ou d'accouchement prématuré¹⁵.

Au-delà des atteintes directes à la santé, la violence envers les femmes influence profondément leur perception de la sécurité. Les données de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens montrent que les femmes – et notamment les femmes appartenant à des groupes vulnérables ou marginalisés – déclarent généralement un sentiment de sécurité inférieur à celui des hommes dans diverses situations de la vie quotidienne, notamment lorsqu'elles se déplacent seules la nuit ou utilisent les transports en commun¹⁶. Cette crainte de la victimisation contribue à restreindre leur liberté de mouvement et peut limiter leur participation à certaines activités sociales, professionnelles ou communautaires. La violence exercée contre certaines femmes produit ainsi un effet plus large en renforçant le sentiment de vulnérabilité chez de nombreuses autres femmes. Les recherches récentes montrent que la violence fondée sur le genre, y compris la cyberviolence et le harcèlement en ligne, limite la participation des femmes à la vie publique

¹⁴ Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2024). *Violence against women*. Genève : OMS, accessible à l'adresse <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>.

¹⁵ Ghada HATEM-GATZER. (2022). Violences faites aux femmes : prise en charge par les professionnels de santé. *Gynécologie*. 37(4), pp. 1-14.

¹⁶ Samuel PERREAULT. (2014). *Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité*. Statistiques Canada. Juristat, accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54889-fra.htm> ; Adam COTTER et Laura SAVAGE. (2018). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada. Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*. Statistiques Canada. Juristat, accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm> ; Loanna Heidinger. (2022). *La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada*. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Juristat, accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00004-fra.htm> ; Shana Conroy et Danielle Sutton. (2022). *La violence envers les personnes âgées et les perceptions de ces dernières à l'égard de la sécurité au Canada*. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Juristat, accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00004-fra.htm>.

et à l'expression de leurs opinions. Cette réalité contribue au maintien d'inégalités structurelles entre les femmes et les hommes dans plusieurs sphères de la société¹⁷.

Les conséquences de la violence se manifestent également sur le plan socioéconomique. Les victimes peuvent éprouver des difficultés à poursuivre leurs études, à conserver un emploi ou à maintenir une participation active à la vie communautaire. L'absentéisme, la diminution de la productivité, l'isolement social et les interruptions de parcours scolaire ou professionnel sont des conséquences fréquemment observées. Ces difficultés peuvent fragiliser leur situation professionnelle et entraîner une perte de revenus. Cette vulnérabilité financière peut, à son tour, limiter les possibilités de quitter une relation violente ou d'accéder aux ressources nécessaires pour se reconstruire. Elle accroît la dépendance économique des victimes, renforçant ainsi leur vulnérabilité¹⁸.

En définitive, les conséquences des violences envers les femmes ne se limitent pas aux traumatismes immédiats qu'elles engendrent, mais s'inscrivent dans un processus de vulnérabilisation susceptible d'affecter durablement l'ensemble des sphères de la vie. Le continuum de violence engendre des conséquences dévastatrices sur la vie des femmes. Il entrave leur autonomisation, fragilise leur estime, influence leurs parcours, leurs ambitions et leurs projets. En enfermant plusieurs d'entre elles dans une logique de survie quotidienne, les violences systémiques ancrées dans les structures patriarcales compromettent leurs possibilités d'émancipation ainsi que leurs projets personnels, professionnels et sociaux.

Cette chaîne de risques continue d'accentuer les situations de vulnérabilité et les trajectoires de re-victimisation. Lorsqu'une femme se retrouve privée de ressources financières, de logement stable et sécuritaire et est exposée à des formes de marginalisation ou de prostitution de survie, elle devient davantage exposée à de nouvelles violences, dont la violence conjugale, l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles. Les séquelles psychologiques, telles que l'anxiété, la dépression, le trouble de stress post-traumatique ou la détresse émotionnelle chronique, constituent des facteurs de risque importants pour le développement de problématiques de santé mentale. Afin de composer avec la souffrance vécue, certaines victimes peuvent également recourir à des stratégies d'adaptation nuisibles, notamment la consommation d'alcool ou de substances psychotropes, ce qui augmente le risque de dépendance. Par ailleurs, la rupture des liens sociaux, les difficultés économiques, la perte d'emploi et l'instabilité résidentielle qui découlent fréquemment des expériences de violence peuvent conduire certaines femmes à vivre des situations d'itinérance ou de précarité résidentielle¹⁹. Ainsi, les violences fondées sur le genre apparaissent comme un déterminant social majeur de la santé mentale, des dépendances et de l'itinérance.

¹⁷ ONU Femmes. (2024). *Intensification of efforts to eliminate all forms of violence against women and girls: Report of the Secretary-General*. Nations Unies. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2024/10/intensification-of-efforts-to-eliminate-all-forms-of-violence-against-women-report-of-the-secretary-general>.

¹⁸ Tanis DAY, Katherine MCKENNA et Audra BOWLUS. (2005). *The Economic Costs of Violence Against Women: An Evaluation of the Literature*. Recueil de mémoires d'experts aux fins de préparation d'une étude approfondie du Secrétaire général portant sur toutes les formes de violence contre les femmes, Nations Unies.

¹⁹ Voir <https://frq.gouv.qc.ca/histoire-et-rapport/quand-la-violence-mene-a-litinerance/>.

Cette réalité souligne l'importance d'adopter des approches d'intervention intégrées qui tiennent compte des traumatismes vécus et qui favorisent simultanément la sécurité, le logement stable, le soutien psychosocial et l'accès aux soins spécialisés. Les enjeux liés à la santé mentale, à la dépendance et à l'itinérance ne peuvent être analysés indépendamment des violences qui les précèdent, les accompagnent ou les aggravent. Ces réalités s'inscrivent souvent dans des parcours marqués par la violence, la précarité, la marginalisation et l'absence de réponses adéquates de la part des systèmes sociaux et institutionnels. Sans une intervention structurante de l'État et sans services adaptés et durables, ces trajectoires de vulnérabilité et de survie mises en place peuvent se reproduire et s'aggraver au fil du temps. Ainsi, il est nécessaire de reconnaître la responsabilité collective, sociale et institutionnelle dans la reproduction des conditions qui permettent la persistance de ces violences. Tant que les causes systémiques des violences envers les femmes ne seront pas pleinement reconnues et combattues, les trajectoires de précarisation, de marginalisation et de vulnérabilisation continueront de se reproduire.

IV. La nécessité d'une analyse intégrée

Considérant la montée des violences envers les filles et les femmes dans les sphères privées, publiques, virtuelles et matérielles, ainsi que la persistance des violences structurelles et institutionnelles, il est essentiel que le gouvernement du Québec mette en place des actions concertées, cohérentes et durables pour les endiguer et prendre en charge les victimes. Cela passe par des actions qui permettent d'intervenir contre les causes, les facteurs de risques et les conséquences de ces violences. Or, les politiques publiques et les services continuent trop souvent d'aborder les enjeux de violences et de santé mentale, dépendance et itinérance de manière cloisonnée, fragmentée et décontextualisée, comme s'il s'agissait de problématiques distinctes et individuelles.

Ces réalités ne peuvent être comprises sans tenir compte du continuum de violences vécues par les filles et les femmes. Interconnectées, systémiques et polymorphes, ces violences affectent l'ensemble des sphères de leur vie, de l'enfance jusqu'à la mort. Les trajectoires liées à la santé mentale, à l'itinérance ou à la consommation de substances sont ainsi souvent influencées par des expériences de violence conjugale, de violences sexuelles, de contrôle coercitif, d'exploitation sexuelle ou encore par des violences institutionnelles et structurelles. Elles s'inscrivent dans des parcours marqués par des rapports de pouvoir inégaux et des systèmes de domination qui fragilisent durablement les conditions de vie, la sécurité, la santé et l'autonomie des femmes.

Comme nous l'avons souligné, les violences basées sur le corps ou sur le genre agissent comme d'importants facteurs de vulnérabilité pouvant générer des épisodes de détresse psychologique extrême, d'anxiété clinique ou de stress post-traumatique. Pour composer avec ces violences et les douleurs qu'elles provoquent, de nombreuses survivantes développent des stratégies d'adaptation qui peuvent notamment se traduire par de la dépendance, qu'il s'agisse de drogues illégales ou légales, comme l'abus de médicaments prescrits ou l'alcool. Ces mécanismes de survie, qui ne peuvent être compris

indépendamment des violences vécues, sont pourtant souvent stigmatisés, criminalisés ou médicalisés sans prise en compte des contextes qui les précèdent.

Cette absence d'analyse globale contribue à invisibiliser les causes structurelles des violences vécues par les femmes, limite la compréhension de leurs besoins réels et compromet le développement de réponses adaptées, sécuritaires et pérennes. Elle fragilise davantage les liens sociaux et peut accentuer les trajectoires de précarisation et d'exclusion. Pour plusieurs femmes, cette accumulation de violences et de ruptures peut mener à des situations d'itinérance visible ou invisible. L'itinérance au féminin demeure largement invisibilisée puisqu'elle prend souvent des formes cachées, notamment l'hébergement temporaire chez des proches, le passage d'un logement à un autre, l'occupation de logements insalubres ou précaires, ou encore des situations pouvant mener à la prostitution de survie. Il importe aussi de nommer que les femmes racialisées et les femmes en situation de handicap sont davantage touchées par le non-accès au logement et, par conséquent, par la précarisation, en raison de systèmes de discrimination spécifiques, dont le racisme et le capacitisme.

Dans ce contexte, il devient essentiel de transformer nos mécanismes d'analyse afin d'aller au-delà de la situation immédiate pour comprendre les trajectoires de violences qui la précèdent ou qui s'ensuivent. Une approche humaine, globale, intersectionnelle et multisystémique est nécessaire si nous souhaitons mettre en place de véritables changements sociaux.

De plus, la CFVF considère que l'invisibilisation des réalités vécues par les femmes, le manque de données sexuées et genrées ainsi que le manque de ressources spécialisées constituent en eux-mêmes des formes de violences institutionnelles et structurelles. En empêchant la reconnaissance des besoins spécifiques des femmes et l'élaboration de réponses adaptées, cette invisibilisation participe à leur précarisation et à l'entrave de leurs conditions de vie. Ces réalités doivent être analysées à la lumière des violences systémiques, des rapports sociaux inégalitaires et des mécanismes de contrôle qui définissent encore les parcours de vie des femmes.

V. Un continuum de services et de réponses

À la lumière de ces constats, il apparaît que pour offrir des solutions durables aux femmes marginalisées et vivant ces réalités, l'État doit impérativement décloisonner l'ensemble de ses politiques publiques et faire de l'approche globale, holistique et concertée le fondement même de son intervention. Une telle approche implique de rompre avec les logiques sectorielles actuellement dominantes au profit d'une collaboration intersectorielle et intersectionnelle, attentive à l'ensemble du parcours de vie des personnes. Il ne s'agit plus de juxtaposer des interventions pour répondre à des crises fragmentées, mais plutôt de coordonner les actions afin de s'attaquer à la complexité des causes profondes et des conséquences de la violence.

C'est précisément cette exigence de globalité qui met en évidence les failles structurelles des interventions actuelles de l'État québécois. L'appareil gouvernemental continue de traiter les enjeux en silos, en fragmentant la réalité des survivantes à travers trois plans d'action sectoriels qui opèrent de manière séparée. Le plan d'action interministériel en santé mentale met l'accent sur l'accès aux soins, la réduction des listes d'attente et le développement des services de crise et de psychothérapie. Le plan d'action sur l'itinérance privilégie les refuges d'urgence, le logement temporaire et les services destinés aux personnes vivant dans la rue. Or, ces actions visent principalement l'itinérance chronique et visible dans les grands centres urbains, passant sous silence les trajectoires spécifiques de l'itinérance cachée des femmes ainsi que les liens entre itinérance et féminicides. Le plan d'action sur la dépendance se concentre sur les services de désintoxication, la réadaptation spécialisée et la réduction des méfaits. Il traite la consommation de substances, qu'elles soient illégales ou légales, comme l'alcool ou l'abus de médicaments, sans l'arrimer suffisamment aux trajectoires de traumatismes, notamment les violences conjugales ou sexuelles, qui peuvent rendre cette consommation nécessaire pour survivre.

Cette fragmentation institutionnelle limite considérablement la capacité des services publics à répondre à la complexité des réalités vécues par les femmes. Elle contribue également à reproduire certaines formes d'invisibilisation en traitant séparément des conséquences qui découlent pourtant des mêmes violences systémiques. Les femmes se retrouvent alors contraintes de naviguer entre différents systèmes qui communiquent peu entre eux et qui échouent souvent à reconnaître la globalité de leurs parcours de vie.

Lorsqu'on examine la mise en œuvre de ces politiques sectorielles, on constate que cette division contribue à une forme de complicité étatique dans l'invisibilisation des réalités vécues par les femmes. Dès qu'il est question des conséquences spécifiques des violences envers elles, les ministères peinent à élaborer des réponses cohérentes, complètes et adaptées. Comme on l'observe dans certains plans d'action interministériels, notamment en santé mentale ou en dépendance, les ministères tendent à se renvoyer la responsabilité des enjeux touchant les femmes. Par exemple, les enjeux de détresse psychologique ou les troubles anxio-dépressifs chez les femmes victimes de violence conjugale ou d'agression sexuelle sont référés au Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2022-2024, plutôt que d'être intégrés directement à la source²⁰. Ce renvoi permet aux ministères de se décharger de leurs responsabilités d'adapter les services publics aux réalités des femmes et contribue à l'invisibilisation de l'itinérance, de la consommation, de la prostitution de survie et de l'exploitation sexuelle.

Ce jeu de renvois institutionnels contribue à déresponsabiliser les différentes instances quant à l'adaptation réelle des services et aux besoins des femmes, car, pour résoudre le problème, il ne suffit pas de s'inscrire dans des logiques d'évitement ou de recourir à des mesures sectorielles fragmentées. Pour rompre ce cycle vicieux, l'État doit cesser de multiplier les réponses superficielles et faire de l'approche holistique le fondement d'une solution politique structurante et durable. C'est cette volonté de régler les causes profondes

²⁰ Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024. Québec : Ministère de la sante et des services, 2022, p. 59.

et non plus seulement de gérer les symptômes qui guide nos recommandations vers un continuum de services unifié, mais surtout sécuritaire.

Dans cette perspective, la création d'un véritable ministère des Droits des femmes et de l'Égalité apparaît essentielle afin d'assurer la coordination transversale des politiques publiques, de briser les logiques institutionnelles en silos et de garantir que les réalités des femmes soient pleinement reconnues, analysées et intégrées dans l'ensemble des actions gouvernementales.

Conclusion et recommandations

En conclusion, l'analyse présentée dans ce mémoire montre que les enjeux liés à la santé mentale, à la dépendance et à l'itinérance ne peuvent être analysés ni traités indépendamment des violences systémiques vécues par les filles et les femmes. Les trajectoires de vulnérabilité qui marquent la vie de nombreuses femmes ne sont pas le résultat d'enjeux, voire de choix, individuels isolés, mais bien les conséquences d'un continuum de violences sexospécifiques et genrées qui traversent l'ensemble des sphères de leur existence.

Le cloisonnement actuel des politiques publiques et des services contribue à fragmenter les réalités vécues par les femmes et à invisibiliser les causes profondes des violences qu'elles subissent. Cette invisibilisation n'est pas neutre. Elle participe à la reproduction des inégalités, à la précarisation des femmes et à l'entrave de leurs conditions de vie. En ce sens, le fait de ne pas reconnaître, documenter ou financer adéquatement les réalités spécifiques des femmes constitue une forme de violence structurelle et féminicide.

La CFVF rappelle qu'il est impossible de prévenir durablement les violences envers les femmes sans s'attaquer simultanément aux mécanismes systémiques qui les perpétuent : pauvreté, précarité résidentielle, exploitation sexuelle, contrôle coercitif, violences sexuelles, violences conjugales, discrimination institutionnelle, surmédicalisation, absence de services adaptés et invisibilisation statistique.

Face à ces constats, il devient impératif que le gouvernement du Québec adopte une approche globale, concertée, féministe et intersectionnelle afin de mettre en place des réponses structurantes, sécuritaires et durables. Les femmes ne doivent plus être contraintes de naviguer entre des systèmes fragmentés qui échouent à reconnaître la complexité de leurs parcours de vie.

La santé mentale, la dépendance et l'itinérance ne peuvent être comprises comme des enjeux périphériques à la violence envers les femmes. Ces enjeux en constituent souvent des facteurs de risque et des conséquences directes, cumulatives et interreliées. C'est pourquoi les actions gouvernementales doivent désormais s'inscrire dans une logique de continuum de services capable de reconnaître les réalités vécues par les femmes dans toute leur complexité, tout en assurant leur sécurité, leur dignité et leur autonomie.

Considérant les impacts majeurs du continuum de violence sur la santé mentale, la dépendance et l'itinérance des femmes, la Coalition Féministe contre la Violence envers les Femmes recommande au gouvernement du Québec de :

1. Mettre en place une approche gouvernementale globale, concertée et intersectionnelle sous la responsabilité d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité
 - a. Financer la création d'un nouveau Ministère des droits des Femmes et de l'Égalité afin de briser les silos et renforcer les mécanismes de collaboration entre tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec, ainsi qu'avec le réseau communautaire afin d'assurer une continuité des services et une compréhension globale des trajectoires vécues par les femmes;
 - b. Développer une approche interministérielle féministe, intersectionnelle et multisystémique permettant d'analyser conjointement les enjeux de violence, de santé mentale, de dépendance, d'itinérance et d'exploitation sexuelle;
 - c. Intégrer systématiquement une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle dans les politiques publiques et les services en santé mentale, particulièrement en ce qui concerne la prescription de médication liée aux troubles dépressifs et anxiolytiques chez les femmes.

2. Assurer un accès réel, universel et sécuritaire aux services
 - a. Donner accès aux programmes et services selon les besoins réels des femmes, et non uniquement en fonction de la présence ou de l'absence de diagnostics précis;
 - b. Fournir des services publics, universels, accessibles, sécuritaires et de qualité partout sur le territoire québécois, incluant les régions éloignées aux femmes, et ce, en non-mixité;
 - c. Investir massivement dans les services publics et reconnaître l'expertise ainsi que les conditions de travail des travailleuses et travailleurs des réseaux public et communautaire;
 - d. Reconnaître et financer adéquatement les organismes communautaires spécialisés qui interviennent auprès des femmes vivant des situations de violence, d'itinérance, de dépendance ou de précarité.

3. Développer et financer des ressources spécialisées et sécuritaires pour les femmes

- a. Financer davantage des ressources d'hébergement temporaire, incluant les refuges et les lits d'urgence destinés aux femmes en situation d'itinérance sexospécifique;
- b. Financer des ressources spécialisées permettant la sortie de la prostitution, de l'exploitation sexuelle et des contextes de violences multiples;
- c. Développer et financer des ressources d'hébergement à long terme pour les femmes en situation d'itinérance ou de grande précarité résidentielle, et ce, en considérant les enjeux familiaux;
- d. Mettre en place des services sécuritaires et adaptés aux réalités spécifiques des femmes vivant avec des enjeux de dépendance, de santé mentale ou de traumatisme complexe.

4. Reconnaître les réalités invisibilisées et soutenir les parcours de rétablissement

- a. Reconnaître l'itinérance cachée des femmes comme une forme majeure de précarité et adapter les politiques publiques en conséquence;
- b. Produire des données sexuées et intersectionnelles permettant de documenter les réalités spécifiques des femmes en matière de santé mentale, de dépendance et d'itinérance;
- c. Développer des trajectoires de services axées sur le rétablissement, la sécurité, l'autonomie et la dignité des femmes plutôt que sur une logique médicalisante ou strictement symptomatique.